



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1775

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur : Monsieur le Président Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1775**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon souhaite contribuer au rayonnement de son site universitaire par la promotion et la valorisation de sa recherche scientifique. Aussi, par délibération n° 2016-1063 du Conseil du 21 mars 2016, la Métropole a mis en place un fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques se déroulant sur son territoire dans un objectif de diffusion du savoir scientifique auprès d'un large public.

Ce soutien s'inscrit pleinement dans les axes du partenariat développé avec l'Université de Lyon qui vise à "accroître la visibilité et l'attractivité du site universitaire" et "faire de l'Université de Lyon un acteur de la stratégie de développement de la Métropole de Lyon".

Au titre de l'année 2016, la Métropole a soutenu 11 projets pour un montant de 26 000 €. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour l'année 2017 respectera les contraintes qui s'imposent à la collectivité en termes de fonctionnement.

**I - Propositions de soutien pour l'année 2017**

Suite à l'instruction des dossiers de demandes de subventions déposés, réalisée en partenariat avec l'Université de Lyon, il est proposé au Conseil de soutenir 3 évènements relatifs aux filières d'excellence en innovation. En effet, la Métropole soutient l'innovation, notamment dans ses aspects de recherche fondamentale permettant des applications dans des champs diversifiés (santé, industrie, etc.). En la matière, le territoire bénéficie de l'excellence scientifique de laboratoires de recherche publics reconnus au niveau international. Aussi, la Métropole souhaite soutenir 3 colloques d'envergure internationale pour leur rayonnement et leur mise en lumière du potentiel scientifique du territoire.

**a) - Congrès international "MECO 42", les 8, 9 et 10 février 2017**

Cet évènement est porté par le Laboratoire de physique (UMR CNRS 5672) de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon. La délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Centre national de recherche scientifique (CNRS) porte l'organisation administrative de l'évènement. Il s'agit d'un congrès international organisé annuellement en Europe depuis 1974.

L'objectif est de réunir la communauté des chercheurs en physique-statistique à l'échelle européenne afin de développer les collaborations. Les étudiants en master 2 de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et de l'ENS, les doctorants et post-doctorants pourront présenter leurs travaux de recherche au cours de ce congrès.

Plus de 150 participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 27 615 €.

Proposition de soutien : 1 000 €.

**b) - 8<sup>e</sup> édition du colloque "StatLearn 17", les 6 et 7 avril 2017**

Ce colloque est porté par le laboratoire ERIC (Entrepôts représentation et ingénierie des connaissances), unité mixte de recherche des Universités Claude Bernard Lyon 1 et Lumière Lyon 2.

Cet évènement porte sur l'apprentissage statistique.

Ce champ est lié notamment aux problématiques de la ville intelligente car y seront traitées les questions de big data, les humanités numériques et les nouvelles problématiques engendrées par les données statistiques.

Plus de 200 participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 14 200 €.

Proposition de soutien : 2 000 €.

**c) - Colloque international "Quand le développement rencontre la biologie cellulaire", les 26, 27, 28 et 29 avril 2017**

Ce congrès est porté par l'Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL) qui est une unité mixte de recherche de l'ENS de Lyon, du CNRS et de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il s'agit d'un colloque international co-organisé avec la Société française de biologie du développement et la Société de biologie cellulaire française.

Cet évènement est axé sur le lien entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée au bénéfice des patients. Il permettra de mettre en lumière le potentiel lyonnais en biologie notamment dans le domaine du cancer.

Plus de 250 participants sont attendus.

Budget prévisionnel total de l'évènement : 11 400 €.

Proposition de soutien : 2 500 €.

**II - Modalités de versement des subventions accordées**

Le montant de la subvention accordée est fonction du nombre de participants attendus.

Le taux de subvention ne peut être supérieur à 30 % du budget total de l'évènement, dans la limite des montants plafonds précisés ci-après.

Nombre de participants à l'évènement	Montant maximal de subvention pouvant être attribué
inférieur à 200	1 000 €
entre 200 et 400	3 000 €
supérieur à 400	5 000 €

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, sur appel de fonds et après transmission du dossier bilan de la manifestation. Ces documents doivent être transmis dans un délai de 3 mois maximum suivant la date de l'évènement. Le dépassement de ce délai entraînera le non-versement de la subvention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution des subventions d'un montant de :

- 1 000 € au profit de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour l'organisation du congrès international "MECO 42",
- 2 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour l'organisation du colloque StatLearn 17,
- 2 500 € au profit de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon pour l'organisation du colloque international "Quand le développement rencontre la biologie cellulaire".

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 657382 - fonction 23 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**